



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

17^e séance du mardi 31 mars 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Olivier Bloch : « *Hâtes toi lentement* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

et adopte

les résolutions de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil Communal souhaite qu'une évaluation soit faite des ressources actuellement disponibles afin d'assurer une efficience accrue dans le traitement des dépôts du Conseil Communal. »

Le Conseil Communal souhaite qu'une réflexion soit menée pour identifier des optimisations organisationnelles permettant de garantir des réponses efficaces dans des délais prévus par les règlements communaux.

Le Conseil communal souhaite que les mesures nécessaires soient prises afin que le règlement du conseil communal soit respecté et que les ressources humaines soient consacrées de manière efficace afin que les délais réglementaires soient tenus.

et la résolution de M. Bettens, disant :

Le Conseil Communal souhaite que la Municipalité mette en œuvre les moyens nécessaires pour tendre à mieux respecter les délais réglementaires et dans le cas contraire, d'informer formellement la COGES des retards, lors des visites annuelles

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi trente et un mars deux mille vingt-six.

Le président :



Le secrétaire :